

Espace numérique

La commune de LE PASSAGE a décidé de mettre à la disposition du public un espace numérique, afin de permettre à tout administré, dépourvu du matériel nécessaire, de faire ses démarches administratives en ligne.

Cet espace numérique est disponible aux heures habituelles d'ouverture du secrétariat de mairie au public ou sur rendez-vous. Si nécessaire, la secrétaire de mairie pourra accompagner l'utilisateur pour effectuer ses démarches.

L'accès à ce poste informatique public est gratuit.

Sur quels sites peut-on réaliser une démarche en ligne ? (de votre domicile ou depuis l'espace numérique).

- Site internet du ministère de l'Intérieur : www.demarches.interieur.gouv.fr
- Site internet services publics : www.service-public.fr
- Site internet de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés : www.ants.gouv.fr

Arrivée



Laurence GALLOIS a pris ses fonctions au cours du mois de janvier 2018 pour renforcer le secrétariat de Mairie. Elle vient de Saint Victor de Cessieu et travaille à temps partiel (tiers temps). Vous l'avez peut-être déjà rencontrée lors de la permanence du jeudi.

Nous lui souhaitons la bienvenue dans notre commune.

Election

A compter du 1^{er} janvier 2019 les conditions d'inscriptions ou de radiations des listes électorales sont modifiées. En effet, conformément à la réforme votée en 2016, un répertoire électoral unique (REU) est mis en place pour permettre une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Les inscriptions et les radiations se feront tout au long de l'année et seront validées par le Maire (suppression de la date butoir du 31 décembre pour être électeur à compter du 1^{er} mars de l'année suivante). En cas de scrutin dans l'année, les électeurs pourront s'inscrire jusqu'au dernier jour du deuxième mois précédant le scrutin. Ainsi, pour les élections des représentants au Parlement européen qui auront lieu le 26 mai 2019, ils pourront s'inscrire jusqu'au 31 mars 2019. Toute demande d'inscription d'un électeur dans sa nouvelle commune d'attache entraînera immédiatement sa radiation de sa commune d'origine. Les conditions pour s'inscrire sur la liste électorale demeurent inchangées, à savoir :

- Avoir au moins 18 ans la veille du 1^{er} tour de scrutin
- Être français (un citoyen européen qui vit en France peut [s'inscrire sur les listes complémentaires](#) mais seulement pour participer aux élections municipales et/ou européennes)
- Jouir de ses droits civils et politiques

L'inscription se fait soit à la mairie de votre domicile, soit à la mairie d'une commune dans laquelle vous êtes assujetti aux impôts locaux depuis au moins 5 ans, soit à la mairie de votre résidence si vous y résidez de manière effective et continue depuis au moins 6 mois, soit à la mairie de la commune où vous êtes assujetti à résidence obligatoire en tant que fonctionnaire public.

Vous pouvez faire votre démarche auprès du secrétariat de mairie ou directement sur le site internet www.service-public.fr en présentant un justificatif de domicile récent et une pièce d'identité valide (passeport ou carte d'identité).

Nouveaux arrivants en 2018

Ils ont fait le choix de s'installer sur la commune. Nous leur souhaitons la bienvenue.

*M. et Mme LAZARETTI, chemin du Cabit
M. et Mme VERHAEGHE, chemin du Cabit
M. et Mme EVENO, chemin de Saint André
M. MARTIN, chemin du Magnit
Mme GUBIAN, chemin des Villettes
Mme FAVRE et Mme SALLES, chemin des Villettes
M. COMIOTTO et Mme SALVAYRE, chemin du Moriot
M. GUILLEM et Mme TOSTAIN, chemin du Moriot
M. LEMAIRE, chemin du Moriot
Mme PAGNIER, chemin du Moriot
Mme ROJON, chemin du Moriot
M. et Mme COURTINAT, chemin de la Fauconnière
Mme COMMANDEUR, chemin de la Fauconnière
M. MEGUIN, chemin de la Fauconnière
M. SONDAZ et Mme DILIGENTI, route de Saint Didier
Mme TROTTO, route de Saint Didier
M. TARDY-PANIS et Mme CANNAZZARO, route de Saint Didier
M. CORDERO et Mme MILLET, chemin du Tramoley
M. et Mme VILHON, chemin du Tramoley
M. DUSSURGET, chemin du Tramoley
Mme RIVOIRE LANAUD, chemin du Tramoley
M. BARBIER et Mme PEGOUD, chemin du Tramoley
M. MORESTIN-CADET, chemin du Tramoley
M. et Mme MILLIAS-BEL, chemin du Tramoley
M. PERRIN et Mme FOROT, chemin du Tramoley
M. SERRANO, chemin du Tramoley
M. CROISY et Mme PIOLAT, chemin du Souzan
M. et Mme BREBION, chemin du Tramoley
M. et Mme MONTAGNAT-RENTIER, chemin du Tramoley
M. ALLEGRET et Mme DECOMBLE, chemin du Tramoley
M. et Mme BECHET, chemin du Tramoley*



Nouveaux arrivants 2017



Nouveaux nés 2017

Etat Civil 2018

D'après les enregistrements effectués dans les registres d'Etat Civil de la commune de Le Passage au cours de l'année 2018 (du 10 décembre 2017 au 10 décembre 2018).

Naissances

ADOUNI Naïl	24 décembre 2017
ANDREATA Ava	24 février 2018
LHOMME OLIVO Raphaël	19 février 2018
DUCLLOT Elliott	25 avril 2018
CANCADE Liam	27 mai 2018
CHAUDIER Mathis	11 juin 2018
ALLEGRET Cléa	26 juin 2018
RODRIGUEZ VAZ Ylana	4 septembre 2018
COMIOTTO Ezio	11 septembre 2018
DUPERRAY Arthur	22 septembre 2018
AMPRIMO Lorys	3 novembre 2018

Mariages

SAGE Frédéric et SEGUIN Charlene	9 juin 2018
BARRAL Jordan et CHADUIRON Alison	30 juin 2018
ROCHE Damien et LANCKBEEN Laetitia	28 juillet 2018
CAMBERNON Emilien et DURAS Nathalie	1 ^{er} septembre 2018
RODRIGUEZ Julien et VAZ Mélodie	6 octobre 2018

Décès

SPITZ Ginette	26 janvier 2018
BROCHIER Germain	18 mars 2018
DERESSE Gilbert	15 mai 2018
DURAND Adèle veuve Guigard	22 juillet 2018
BOURY Joëlle veuve RONCUZZI	31 octobre 2018

Commission Embellissement Fleurissement Environnement



En début d'année, le rond-point a subi une belle transformation.

La commission a choisi une décoration assez simple et nécessitant très peu d'entretien. La porte « le passage » symbolise l'entrée dans la commune, qui est ainsi mise en valeur. Par ailleurs, l'aménagement du rond-point clôture les travaux de la traversée du village.

La journée de l'environnement, prévue par le SICTOM de Morestel, a eu lieu le 25 mars avec une très bonne participation cette année et sous un beau soleil. Une dizaine de sacs ont été ramassés, bien que la commune soit moins sale que l'année précédente.



Nous remercions tous les participants et nous espérons être aussi nombreux en 2019.
Rendez-vous **le samedi 30 mars 2019** à la salle Mont-Blanc à 9 heures.

La commission s'occupe également, comme toutes les années, du fleurissement de la commune. Le village, ainsi que la fontaine du Moriot et les jardinières, change de couleur au printemps puis à l'automne grâce aux plantations et entretiens effectués par Alain, notre agent communal.

Toute l'équipe de la commission vous souhaite une bonne et heureuse année 2019.

Centenaire Armistice 1918



Remise d'un livre aux CM1 et CM2 à l'occasion du centenaire de l'armistice de la guerre 1914-1918.



Cérémonie du 11 novembre 2018

Commission Communale d'Action Sociale

La commission communale d'action sociale composée de 9 membres (Laurent MICHEL, Agnès CHAUT-SARRAZIN, Marie-Thérèse CORNU, Michel FRECHET, Rachel ANNEQUIN, Chantal COMTE, Myriam GUILLAUD, Anne-Marie TRUFFA, Christiane VITETTA) a cette année organisé la remise des cadeaux de fin de scolarité aux CM2, le repas de l'amitié, la préparation et distribution des colis de nos aînés, la remise du bon cadeau des nouveaux nés et la remise d'un livre aux CM1 et CM2 à l'occasion du centenaire de l'armistice de la guerre 1914-1918.

Colis de Noël



En décembre, pour souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année à nos aînés (de plus de 80 ans), les membres de la commission communale d'action sociale leur ont préparé 28 colis de gourmandises sans oublier cette année d'ajouter un pot de miel issu des ruches passageoises et agrémentés d'une carte confectionnée par les enfants de la garderie périscolaire.

Nous leur souhaitons une bonne dégustation et leur présentons nos meilleurs vœux pour 2019.

Départ en 6^{ème}



Naely BELHEDLI, Arthur GUERRE, Mathéo MAGNIN, Eloïse MEINDER, Mathéo MEURANT (absent de la photo), Nathan MICHON, Léa MILLIAS-BEL, Mathis PEROUSE, Thibaut PICOT, Valentin PIRODON et Léa SAGE.

La Commission a fait de nouveau le choix d'offrir un cadeau cette année (calculatrice et stylos) aux plus grands de l'école, symbolisant le souvenir de la scolarité passée dans notre école. Il a été remis aux 11 élèves de CM2 à l'occasion de la fête de l'école, en juin, par Agnès CHAUT-SARRAZIN, 1^{ère} Adjointe.

Repas de l'amitié

85 convives ont participé au traditionnel repas de l'amitié le 18 novembre. Participation historique ! C'est la première fois qu'autant d'aînés de la commune ont répondu à l'invitation de la Commission Communale d'Action Sociale.



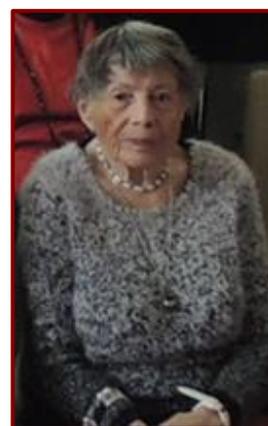
Convivialité, belle et bonne table, musique, chansons et danses étaient au programme de cette agréable journée.



Chacun aime à se rencontrer, à se retrouver entre amis, voisins dans la bonne humeur. Comme d'habitude, le repas était fin et délicieux.



Nous avons toujours le plaisir d'accueillir le doyen Camille BARBIER (96 ans) et la doyenne Emilie FOURNET-FAYAS (92 ans) très fidèles à ce rendez-vous,



La Commission Communale d'Action Sociale vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

Ecole Primaire Le Passage

L'école du village accueille actuellement 111 élèves de la petite section d'école maternelle à la classe de CM2. Les nouveaux horaires de l'école sont les suivants :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30-11h30, 13h30-16h30.

Des Activités Pédagogiques Complémentaires sont dispensées par les enseignants de 11h30 à 12h.

L'école bénéficie de services de cantine et de garderie périscolaires, gérés par la commune.

Des projets/sorties à caractère pédagogique sont organisés dans le cadre des programmes et du projet d'école ; séances à la médiathèque de Virieu ; participation au dispositif national « école et cinéma » ; sorties à dominante historique et culturelle (spectacles/concerts/théâtre) ; sorties à caractère sportif : courseton ; cycle « grimpe » et escalade pour toutes les classes ; piscine au cycle 2. Un intervenant en musique participe à l'éducation musicale des élèves dans les classes des cycles 2 et 3.

Tous ces projets/sorties permettent de faire vivre les apprentissages scolaires et sont subventionnés par notre dynamique association du « Sou des Ecoles de Le Passage » à laquelle chaque parent d'élève est invité à participer.

L'équipe pédagogique se compose de :

PS-MS : 26 élèves :

Fabienne FRESSE-TRANCHARD (Directrice) & Céline SUBLET le vendredi + Christèle BECHET (Atsem)



GS-CP: 26 élèves :

Amandine DIEUDONNE, secondée le matin par Michelle VIUDEZ.



CE1-CE2: 30 élèves
Jérôme MOINE

CE2-CM1-CM2: 29 élèves
Marielle BARBIER

Inscription rentrée scolaire 2019-2020

Afin que nous puissions préparer la prochaine rentrée, nous remercions les familles qui souhaitent inscrire leur(s) enfant(s) de nous en informer dès à présent.

Elles peuvent retirer un dossier d'inscription en mairie et prendre contact avec l'école au 04.74.88.16.82.

La directrice: Fabienne FRESSE-TRANCHARD

Services Péricolaires



Depuis septembre, les rythmes scolaires ayant été modifiés (temps d'accueil périscolaires supprimés), les services périscolaires se résument à la cantine et à la garderie.

Entre 11h30 et 13h20, outre le repas servi, les enfants bénéficient de jeux selon la météo en extérieur, à la salle des fêtes ou à la garderie.

De 7h20 à 8h20 et de 16h30 (départ des enfants à partir de 16h50) à 18h30, les enfants sont accueillis à la garderie où jeux, coloriages, activités peuvent leur être proposés.

5 agents communaux prennent en charges les enfants, en fonction des services.

Les inscriptions aux services périscolaires se font via le portail famille accessible par le site internet de la commune www.le-passage-en-dauphine.fr au plus tard le jeudi 23h59 pour les inscriptions pour la semaine suivante.

Urbanisme

Certificats d'urbanisme

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUa (certificat d'urbanisme pour connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain) :

Maître MION Damien pour la propriété BAS, chemin de la Fauconnière
SELAS AB2C pour la propriété GUEYE, chemin de la Fauconnière
Maître ROUARD Amélie pour la propriété PADRUTT-RADIG, chemin du Moriot
Maître ROUHETTTE Philippe pour la propriété JOLIVET-ANDREATA, chemin du Moriot
Maître BALLESTER pour la propriété PHILIPPAT-BERGER, chemin des Croisettes
SCP NAZ PACAUD PARIZZI MUGNIER pour la propriété CARON, route de Saint Didier
Maître SALLET Alain pour la propriété CHARVET, chemin des Villettes
Maître PAUGET Jean Philippe pour la propriété LAMBERT, chemin du Moriot
Maître BILLON-GALLAND Marc pour la propriété LAMBERT, route de Saint Didier
Maître MAURY Jean François pour la propriété RABILLOUD, route de Saint Didier
Maître SARAMITO-SOTTILINI Fanny pour le lot n° 15, lotissement le Jardin des Vernes
Maître SARAMITO-SOTTILINI Fanny pour le lot n° 10, lotissement le Jardin des Vernes
Maître BILLON-GALLAND pour la propriété BROCHIER, chemin du Cabit
Maître BILLON-GALLAND pour la propriété BROCHIER, chemin du Moriot
Maître LIONNARD Emmanuel pour la propriété BOUTRIG, chemin de la Fauconnière
SELAS AB2C pour la propriété LANCON, chemin des Villettes
Maître SARAMITO-SOTTILINI Fanny pour la propriété EFFANTIN, chemin du Souzan
SELAS AB2C pour la propriété CARS, hameau de Cordeil
Maître MATHIEU Carine pour la propriété GUILLAUD, chemin de Courmourousse
Maître BILLON-GALLAND pour la propriété BROCHIER, chemin du Cabit
SELAS AB2C pour la propriété ROIZON, chemin du Tramoley
Maître SARAMITO-SOTTILINI pour le lot n° 13, lotissement le Jardin des Vernes
Maître MAURY pour la propriété BECHET, chemin du Tramoley
Maître BEDEL-BONJEAN pour la propriété COLLET, chemin de Cordeil
Maître MAURY pour la propriété PERRIER, route de Saint Didier
Maître BALLESTER pour la propriété VITTOZ, route de Saint Didier

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUb (certificat d'urbanisme opérationnel – il indique en outre si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération projetée) :

Mme MASSONNAT Sylvie pour la division de sa propriété, route de Saint Didier
M. ROIZON Jean-Pierre pour la division de sa propriété, route de Saint Didier

M. MOLLION Roland pour la division de sa propriété pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot
Mme PERRIN Colette pour la division de sa propriété pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot
Mme PERRIN Colette pour la division de sa propriété pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot (Croisettes)
Mme GARDET FORESTIER Lydie pour la division de sa propriété pour la construction de deux maisons individuelles, chemin du Moriot
Mme PORTIER Gisèle pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes
Mme GANDIT Véronique pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes
Mme GABET Bernadette pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes
GFA des Mollières pour la division d'une parcelle en trois lots pour la construction de trois maisons individuelles, chemin des Villettes
Mme GUILLAUD Mélanie pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot
M. MAZET Maurice pour la division de sa propriété pour la construction d'une maison individuelle, route de Saint Didier

Déclarations préalables

Ont déposé une déclaration préalable au cours de l'année 2018 :

M. JAVAL DA SILVA pour la pose d'une clôture, chemin du Tramoley le Jardin des Vernes
FREE ENERGIE pour la pose de panneaux photovoltaïques propriété Louvat, chemin du Moriot
M. CANCADE Maxime pour la création d'un abri de jardin, chemin du Tramoley le Jardin des Vernes (avis défavorable)
M. CARON Nicolas pour la pose de vélux et rénovation de la toiture, route de Saint Didier
SELARL AGATE pour la division d'une parcelle, chemin de la Souzan
M. LEFETZ Michel pour la pose d'un abri à bois, chemin du Moriot
M. PIRODON Romain pour la pose d'un abri de jardin, chemin du Tramoley le Jardin des Vernes
Commune de Le Passage pour la rénovation de la toiture de l'église, route de Virieu (avis défavorable des Bâtiments de France)
M. ADOUNI Karim pour la pose d'un abri de jardin, d'une piscine semi-enterrée et d'une clôture, chemin du Rual
M. SAVELLI Christian pour la pose d'un abri de jardin, allée des Grebilles
AB Services pour la pose de panneaux photovoltaïques propriété FERRAND, chemin du Tramoley
M. DI TOMMASO Jean-Paul pour le déplacement de son accès, chemin du Cabit

Permis de construire

Ont déposé un permis de construire en 2018 :

M. VEYRET Jean pour l'agrandissement de sa maison et la création d'une piscine, chemin du Cabit
M. BOULON François pour la construction d'une maison individuelle, chemin de la Fauconnière
M. BOULON François pour la construction d'une maison individuelle, chemin de la Fauconnière
M. BOULON François pour la construction d'une maison individuelle, chemin de la Fauconnière
M. RAFFNER Dominique pour la construction d'un garage, chemin du Moriot
M. QUEUDOT Laurent pour la construction d'un abri bois ouvert, chemin des Villettes
M. NIVON Franck pour la construction d'une maison individuelle, route de Saint Didier
M. VICENTE Gaëtan pour la construction d'une maison individuelle, chemin de la Fauconnière
M. LEPEZ André pour la construction d'une maison individuelle, lotissement le Jardin des Vernes
M. MARCEL Ludovic pour la construction d'une maison individuelle, lotissement le Jardin des Vernes
Mme FLORES Francine la construction d'une maison individuelle, lotissement le Jardin des Vernes
M. DE SAINT ROMAIN Thierry pour la rénovation d'une façade du château, route de Virieu
M. DEBEC Nicolas pour la construction d'une maison individuelle, lotissement le Jardin des Vernes
M. BARBIER Joseph pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes
M. et Mme ANGENIEUX Ludovic pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Les PLUi (dits EST et OUEST) du territoire des Vals du Dauphiné ont avancé au cours de l'année 2018, selon le planning prévu initialement.

Le PLUi Ouest qui nous concerne directement, entre dans sa phase finale, tant sur le plan du zonage que sur le plan réglementaire.

Plusieurs réunions publiques ont été organisées au cours de l'année pour présenter à la population l'avancement du projet, au fur et à mesure des étapes d'élaboration du PLUi.

Nous ne pouvons que regretter la faible participation des administrés à ces réunions, alors que ce document d'urbanisme va régir le développement de la commune pour les 10 à 12 années à venir.

Même pour nous élus, dont la plupart a connu l'élaboration du PLU de 2012, il ne nous est pas simple de s'y retrouver. En effet, la réglementation en matière d'urbanisme a fortement évolué ces dernières années et les documents ont totalement changé dans leur conception.

Concernant le zonage tout d'abord, tous les terrains sont classés en zone agricole (A), par défaut, sauf pour les secteurs, dont des critères précis, permettent de créer une zone urbanisée (Ua – centre village, Ub et Uc – hameaux comportant plus de 15 habitations regroupées). Quelques zones naturelles (N) à préserver ou au relief prononcé, complètent le zonage. Si le principe est louable (limiter la consommation de foncier), la logique est totalement inversée et c'est quelquefois difficile à appréhender.

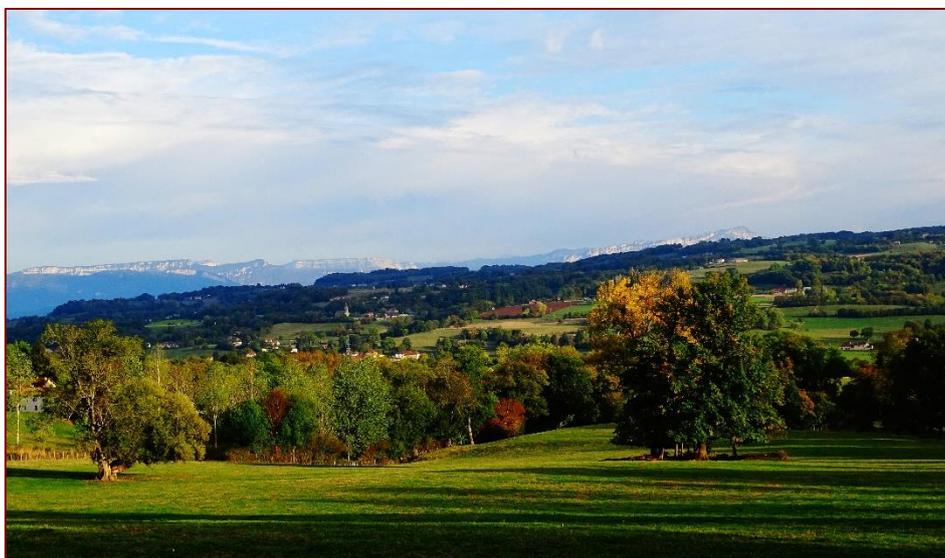
Concernant le règlement, nous retrouvons un peu la même logique. C'est principalement la destination et la sous-destination du bâti qui va déterminer dans quelle zone, le projet pourra être réalisé ; les articles que nous retrouvons pour chacune des zones, deviennent des articles généraux, qui s'appliqueront différemment selon la zone concernée.

De surcroît, le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) Nord Isère impose une limitation de 6 logements pour 1000 habitants, par an pour nos villages ; limitation sur laquelle les services de l'Etat sont plus que jamais, particulièrement vigilants.

Il ne reste donc plus que quelques semaines, dans certains secteurs de la commune, pour envisager la construction éventuelle d'une habitation individuelle !

Le seul point positif du PLUi est que son application sera identique sur l'ensemble des communes des Vals de Dauphiné, et qu'en conséquence, même dans une rue ou un chemin qui partage deux ou plusieurs communes, la réglementation sera la même, évitant les absurdités quelquefois rencontrées lorsque des documents avec des contenus différents, voire opposés, étaient appliqués ...

Attention, l'enquête publique, avant approbation définitive du PLUi, se déroulera au cours de l'année 2019. Nous ne pouvons que vous encourager à participer à cette étape décisive du PLUi Ouest



Voirie

Point à temps et réfection de voirie

Les travaux de point à temps ou emplois partiels ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des VDD pour un montant de 15 960 € TTC.

Celle-ci a également effectué le réaménagement puis le revêtement du chemin du Tramoley entre la place et l'accès au lotissement le Jardin des Vernes, après réfection du dernier tronçon du réseau d'eaux pluviales, sous l'ancien emplacement des bennes de tri sélectif (déplacées vers la salle des fêtes à cette occasion). Le montant total de ces travaux s'élève à 46 582.28 € TTC.

Ces derniers ont bénéficié d'une subvention du Conseil départemental de 5 918.60 € et d'un fond de concours voirie de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné de 10 000 €.

A noter, que la partie de chemin entre la place et le chemin d'accès à l'école et salle des fêtes sera prochainement placé en sens unique (sauf poids lourds et engins agricoles).

Traversée du village

Les derniers travaux de signalisation verticale puis de marquages au sol ont enfin été effectués, n'ayant pas pu être réalisés au printemps compte tenu des intempéries.

L'armoire de commande de l'éclairage public du centre village a été remplacée dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD73k, celle en place étant devenue obsolète et les dysfonctionnements de plus en plus fréquents. Le nouveau système électronique permet une gestion plus fine des temps d'éclairage.

Le réaménagement du rond-point a été confié à l'entreprise RIVAT des Abrets en Dauphiné, pour un montant de 5 150.72 € TTC.

Dernièrement, l'entreprise PERRIN de Virieu a procédé à l'installation de l'éclairage complétant la mise en valeur de ce rond-point, pour un montant de 1 893.60 € TTC.

Lotissement les Jardins des Vernes

Les travaux d'aménagement des VRD sont en cours de finalisation, ceux-ci n'ayant pas pu être réalisés au printemps pour les mêmes raisons liées aux intempéries.

L'éclairage public est déjà en service depuis quelques mois. La commune a fait le choix d'un éclairage LED, pour sa faible consommation, avec de surcroît un abaissement de puissance de 50 % entre 23H00 et 6H00 (même principe que celui mis en place dans la traversée du village).

La réception définitive de ce chantier devrait être effectuée au tout début de l'année 2019.

A l'issue, la voirie basculera dans le patrimoine de la commune tandis que les réseaux d'eau et d'assainissement tomberont dans celui de la Communauté de communes les Vals du Dauphiné, suite à la disparition du Syndicat de la Haute Bourbre.

Accessibilité du cimetière



La mise en conformité de l'accessibilité du cimetière a été réalisée par l'entreprise EIFFAGE au cours du mois d'octobre, portant sur l'effacement du seuil d'entrée (plate-forme en enrobé) et la mise en œuvre d'un matériau dur et compact dans les allées.

Le montant total des travaux (Eiffage + contrôle technique Socotec + constat d'huissier) s'élève à 42 520.90 € TTC. Ces derniers ont bénéficié d'une subvention de 21 817 € du Département et celle à venir de l'Etat, nous l'espérons, au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (non confirmée à ce jour alors que les travaux sont terminés !).

Travaux d'eaux pluviales

L'entretien et le curage de plusieurs fossés seront effectués fin décembre et début 2019 par l'entreprise DURAND de Saint Didier de la Tour.

Déneigement 2018/2020

Les travaux de déneigement des voies communales ont été confiés à nouveau au GAEC des Arphants de Montagnieu pour deux années. Charly RABATEL assurera également le salage de la voirie communale, si nécessaire.

Stade

L'entreprise BOURDIER a été retenue pour réaliser la tonte et le ramassage de l'herbe du terrain de football au tarif de 177 € H.T. le passage ainsi que la tonte des abords du stade (tour de stade, derrière la main courante, terrain d'entraînement et devant le vestiaire) au tarif de 126 € H.T. le passage (sans ramassage ni évacuation).

Elagage et broyage

L'entreprise d'Exploitation Forestière DUMONT de Sainte-Blandine a réalisé l'élagage et le broyage des accotements des chemins communaux.

Celle-ci avait également effectué le broyage intermédiaire de l'herbe en bordure des chemins au printemps, pour un montant de 4 752 € TTC.

Bâtiments communaux

Travaux réalisés au cours de l'année 2018

Bâtiments scolaires

L'installation d'une VMC, pour améliorer la qualité de l'air dans les classes n°3 et n°4, a été réalisée par l'entreprise GIROUD Raphaël à Le Passage pour la somme de 3 784,80 € TTC.

La pose de 6 stores électriques dans les classes n°3 et n°4 a été réalisée par l'entreprise COMTE Gérald à St Didier de la Tour, pour la somme de 5 251,20 € TTC.

La rénovation de la classe n°3 (CE1/CE2) par le remplacement des dalles des plafonds, la mise en place de pavés leds, la peinture des murs et des radiateurs, a été réalisée par notre agent communal et la commission bâtiment, tout comme la rénovation du plafond de la salle des enseignants.

Le coût des fournitures s'élève à 2 352,64 € TTC.

La mise en place de 8 vannes thermostatiques électroniques dans l'ensemble du bloc maternelle, a été confiée à l'entreprise GIROUD Raphaël à Le Passage pour la somme de 595,20 € TTC.

Appartements communaux

Suite au départ du locataire, nous avons procédé à la rénovation intérieure de la villa « dite ancienne cure ». Rafrâchissement murs et plafonds de toutes les pièces par l'agent communal, notre Maire et la commission bâtiments. Le remplacement du meuble et de l'évier de la cuisine a été confié à l'entreprise GIROUD Raphaël à Le Passage pour la somme de 633,60 € TTC. Isolation des combles avec de la laine de verre de 200 mm

Le coût total des fournitures s'élève à : 1 538,00 € TTC.



Merci également à Eddy PERRIN BIT, Philippe GUILLAUD et Alain CASSON pour leur aide lors de cette rénovation.



Commerce multiservices

Intervention de l'entreprise GIROUD Raphaël dans la chaufferie du commerce pour le remplacement de vannes 3 voies, la reprise de tuyauterie et remplacement du vase d'expansion.

Coût de l'intervention : 770,40 € TTC

Création d'une dalle et drainage de la salle des fêtes



En vue d'enjoliver la voirie à l'entrée du lotissement du Jardin des Vernes, le déplacement des containers à verres, cartons et emballages était nécessaire, d'où la création d'une dalle pour le nouvel emplacement, près de la salle des fêtes.

Dans le même temps, suite à des problèmes d'infiltration sur l'arrière de la salle, une nouvelle étanchéité et un drainage ont été réalisés par Gaby et Alain.



Nous sommes très satisfaits cette année encore d'avoir travaillé essentiellement avec nos entreprises et fournisseurs locaux. Remerciements pour leur implication à notre agent communal, aux élus et aux bénévoles extérieurs dans l'exécution de certains chantiers.

La commission Bâtiments communaux

Acquisitions 2018

- Panneaux de signalisation routière pour un coût de 2 309.41 € TTC.
- Achat de décors d'illuminations pour un coût de 4 039.92 € TTC.
- Matériel pour le service technique pour un coût de 561.19 € TTC.
- Aspirateur dorsal pour l'école et le périscolaire pour un coût de 348.00 € TTC.
- Matériel de gymnastique et informatique pour l'école pour un coût de 6 292.34 € TTC.
- Matériel et informatique pour l'espace public au secrétariat pour un coût de 2001.37 € TTC.
- Renouvellement du défibrillateur pour un coût de 1 668.00 € TTC.

Budget communal

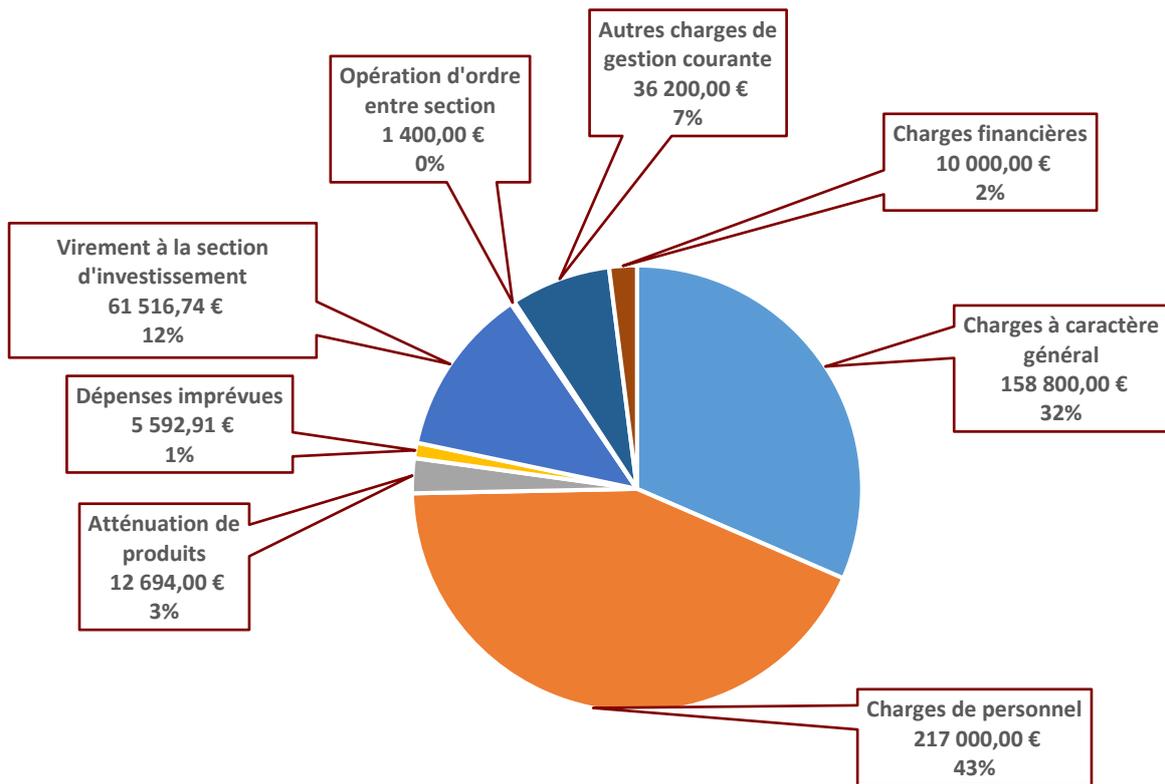
Le compte administratif 2017 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 67 843.65 € et un excédent d'investissement de 345 880.26 €.

L'affectation du résultat de fonctionnement a été réalisée de la manière suivante :
Report de 67 943.65 € en section de fonctionnement.

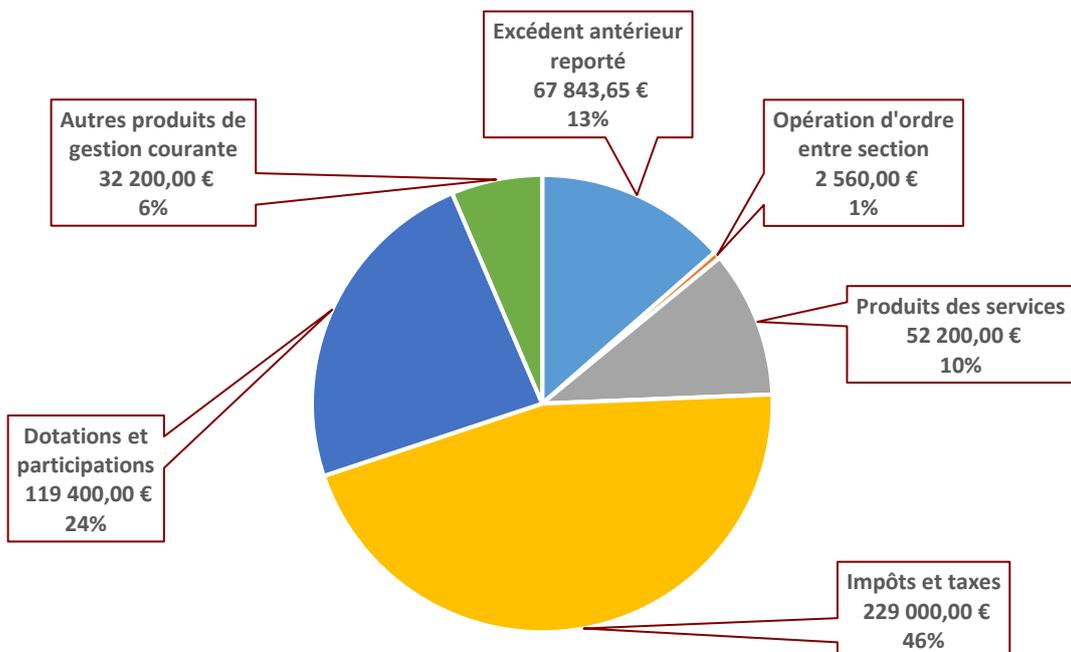
Pour l'année 2018, le budget primitif s'élève à la somme de 503 203.65 € en section de fonctionnement et à la somme de 1 170 941.00 € en section d'investissement.

Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

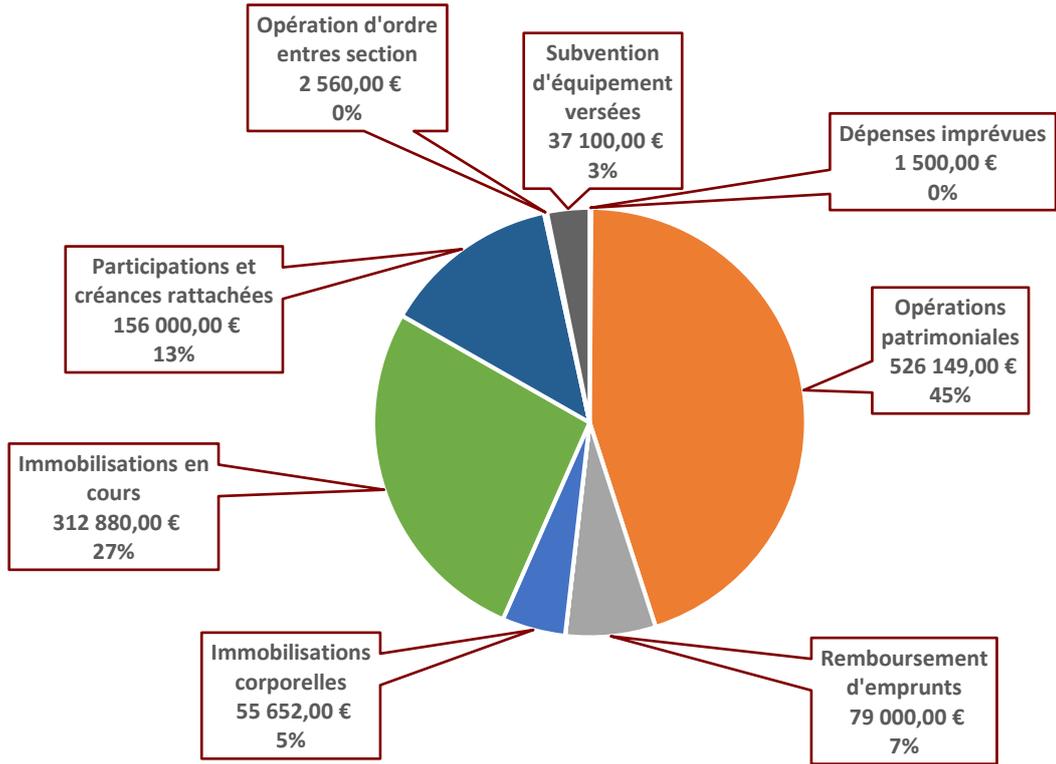


RECETTES DE FONCTIONNEMENT

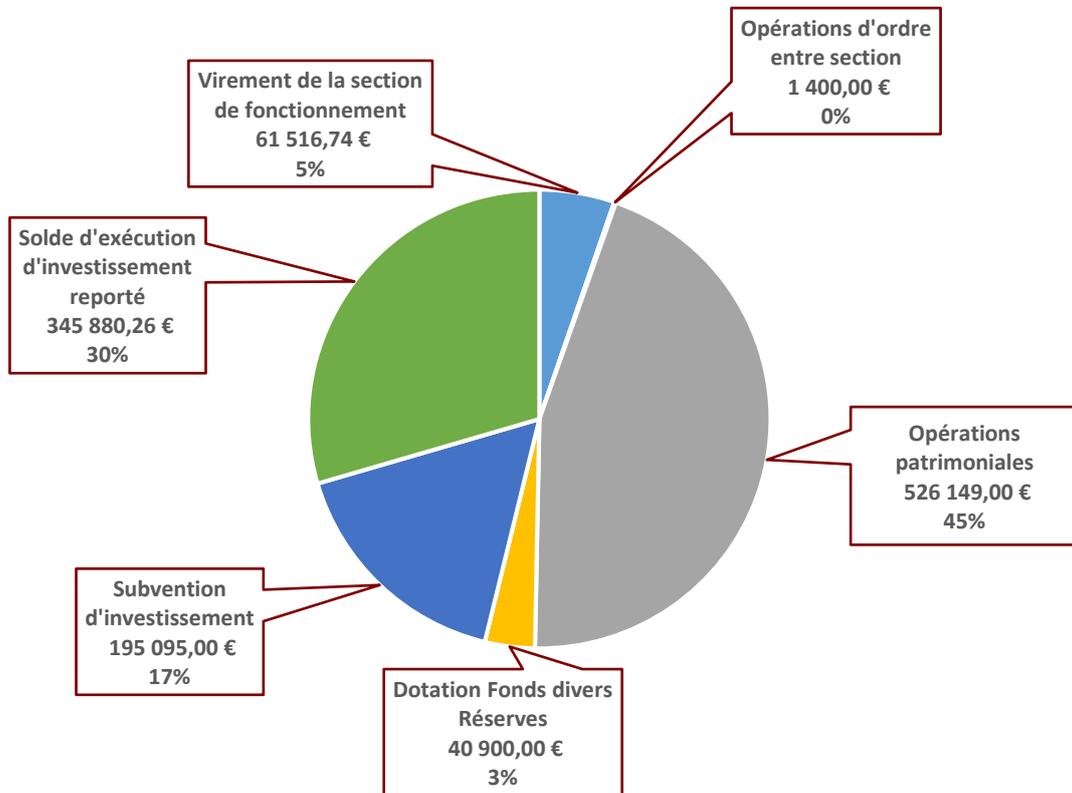


Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2018

DEPENSES D'INVESTISSEMENT



RECETTES D'INVESTISSEMENT



QUE FAIT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ?



... pour les jeunes

De 0 à 3 ans : le RAM

Le Relais Assistants Maternels est un lieu d'information, d'échanges, d'écoute et d'animation au service des parents (et futurs parents), des enfants et des assistant(e)s maternel(le)s.

De 3 à 17 ans : les centres de loisirs et le Service jeunesse

Proposent, hors périodes scolaires, un vaste choix d'activités.

Le service jeunesse **accompagne** aussi les jeunes dans la réalisation de leurs projets (BAFA, autofinancement de sorties...). C'est un lieu d'expression et d'échanges.

Tout au long de l'année, les jeunes bénéficient aussi de la musique à l'école, des animations culturelles, d'un réseau de 23 médiathèques...

... pour les habitants

La Communauté de communes **accueille les administrés** sur son site de La Tour-du-Pin et de Pont-de-Beauvoisin (MSAP) pour les accompagner et les aider dans toutes les démarches administratives (CAF, emploi, retraite, demande de logement ...).

... pour l'économie

La Communauté de communes **accompagne les entrepreneurs** dans leurs projets par un appui technique et/ou financier (aides aux entreprises).

... et pour vous informer

Un magazine de présentation des VDD, une revue semestrielle, un site internet, une page facebook, des publications thématiques, un projet de services...

Et prochainement, une bande dessinée pour découvrir **ce que fait la Communauté de communes.**



... pour le tourisme

Les agents de l'office de Tourisme informent, conseillent, orientent et organisent des sorties (vélo électrique, balade nature...).

Le carnet de voyage, le guide de l'hébergement, les agendas... sont disponibles dans les offices de tourisme ou sur le site : www.tourisme-valsdudauphine.fr

... pour l'environnement

Pour compenser les aménagements économiques, la Communauté de communes crée et restaure des zones humides pour protéger, maintenir et développer la faune et la flore.

C'est aussi :
2 centres nautiques réhabilités aux normes environnementales

... pour le développement durable

La Communauté de communes met les gaz pour développer un projet de **valorisation énergétique des matières organiques** du territoire. Ces matières organiques seront traitées, dans une unité de méthanisation, afin de produire une **énergie renouvelable**. Un tènement sera vendu, sur la zone du PIDA à Aoste, pour l'implantation de cette activité.

Retrouvez plus d'infos sur
www.valsdudauphine.fr



22, rue de l'Hôtel de Ville CS 90077
38353 LA TOUR-DU-PIN CEDEX

Tél. 04 74 97 05 79
contact@valsdudauphine.fr



Centres de Loisirs des Vals du Dauphiné

DU NOUVEAU SUR LES VALS DU DAUPHINÉ

Votre centre de loisirs devient intercommunal au 1er janvier 2019.

Ce qui change :

La possibilité d'aller sur l'ensemble des centres de loisirs du territoire, avec :

- un même tarif
- une même formule d'inscription
- une seule inscription

Ce qui ne change pas :

- Vos contacts
- Le lieu d'accueil
- Les périodes d'ouverture



CONTACTS

Centre de loisirs intercommunal d'Aoste

loisirs.aoste@valsdundauphine.fr
Tél : 06 04 59 02 89

Centre de loisirs intercommunal de Cessieu

loisirs.cessieu@valsdundauphine.fr
Tél : 04 74 88 35 80

Centre de loisirs intercommunal de Dolomieu

loisirs.dolomieu@valsdundauphine.fr
Tél : 04 74 80 60 52

Centre de loisirs intercommunal de La Tour du Pin

loisirs.latourdupin@valsdundauphine.fr
Tél : 06 07 68 65 42

Centre de loisirs intercommunal de Pont de Beauvoisin

loisirs.pontdebeauvoisin@valsdundauphine.fr
Tél : 06 22 40 76 06

Centre de loisirs intercommunal de Rochetoirin

loisirs.rochetoirin@valsdundauphine.fr
Tél : 04 74 97 15 04

Centre de loisirs intercommunal de Torchefelon

loisirs.torchefelon@valsdundauphine.fr
Tél : 04 74 18 30 38



St Didier de la Tour :

Pas de changement.
Familles Rurales gestionnaire du centre jusqu'au 31/08/2019

LES CENTRES DE LOISIRS

Structures d'accueil de la Communauté de communes des Vals du Dauphiné, les centres de loisirs des Vals du Dauphiné sont rattachés au service Enfance, direction Vie Locale.

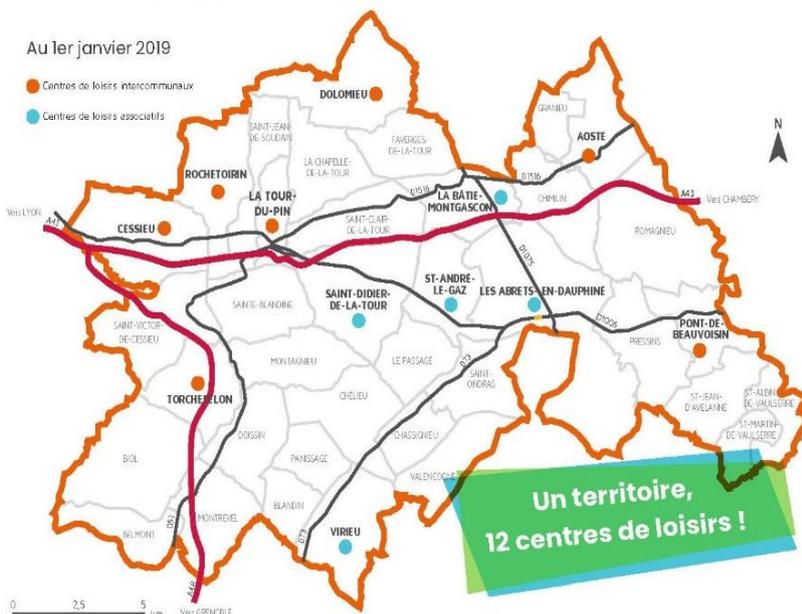
Les centres de loisirs des Vals du Dauphiné sont ouverts les mercredis et pendant les vacances scolaires.

Chaque centre possède des caractéristiques propres et des modalités d'accueil adaptées.

Au 1er janvier 2019

● Centres de loisirs intercommunaux

● Centres de loisirs associatifs



PLAN CLIMAT

J'agis
pour la
planète !
APPEL À INITIATIVES
sur le territoire des Vals du Dauphiné



Votre territoire s'engage pour le climat et l'énergie
VENEZ PARTAGER VOS INITIATIVES !

Rendez-vous sur : www.valsdudauphine.fr



La communauté de communes lance officiellement la réalisation du plan climat énergie du territoire : une démarche permettant de s'adapter et de lutter contre les effets des changements climatiques. Pour y parvenir, elle fera appel à toutes les forces vives du territoire ! Citoyens, entreprises, associations, agriculteurs, collectivités, monde de l'enseignement, ... tout le monde est concerné.

Dans ce cadre, elle lance un APPEL A INITIATIVES pour identifier et valoriser les initiatives portées par les acteurs locaux, en ligne sur www.valsdudauphine.fr

Car aujourd'hui, nous pouvons changer les choses. Nous pouvons, mais surtout : nous le devons.

SICTOM



Votre déchèterie se modernise

Votre accès à la déchèterie se fera grâce à la lecture de la plaque d'immatriculation de votre véhicule.



En 2018, le SICTOM de la région de Morestel, le SMND (Syndicat Mixte Nord Dauphiné) et le SICTOM du Guiers se lancent ensemble dans le projet d'uniformisation des accès et du fonctionnement des déchèteries à l'échelle du Nord-Isère. Les habitants et les professionnels des trois territoires pourront ainsi accéder aux 31 déchèteries de ce groupement, en ne faisant qu'une inscription. Comment cela fonctionne-t-il en pratique ?

Tous les usagers doivent enregistrer au préalable leurs véhicules, en créant un compte pour leur foyer ou entreprise.

Deux possibilités pour vous inscrire :

➤ Par internet, obligatoire pour les professionnels et fortement recommandé pour les particuliers directement sur le site internet du SICTOM www.sictom-morestel.com. La validation de vos véhicules se fera sous 72 heures ouvrées.

➤ Soit par courrier sur un formulaire que vous pouvez retirer auprès du secrétariat de mairie. Vous avez été également destinataire d'un exemplaire dans votre boîte aux lettres.

Fonctionnement : Vous vous rendez à la déchèterie. La caméra lit votre plaque d'immatriculation, vous autorise l'accès et vous décompte un certain nombre de crédit sur votre compte, en fonction de votre véhicule.

Attention : Si vous n'êtes pas inscrit, vous ne pourrez accéder aux déchèteries qu'une première journée. Les jours suivants, l'accès à la déchèterie vous sera refusé, vous serez contraint de faire demi-tour.

Le nombre de droit d'accès par compte et par an est de 36.

Les passages sont décomptés en fonction de la catégorie de votre véhicule. Lorsque vous dépasserez le nombre de droits d'accès, les passages supplémentaires seront facturés selon également la catégorie de votre véhicule.

MODALITÉS D'ACCÈS 2019

Nombre de droits d'accès par compte/an

36

Droits d'accès consommés à chaque passage

Tarifs par passage si dépassement des droits d'accès

véhicule particulier (VP - champs J1 de votre carte grise)

-1 ➤ **13€**

véhicule utilitaire (CTTE - champs J1 de votre carte grise)

-2 ➤ **26€**
< 2 tonnes**

-6 ➤ **78€**
> 2 et < 2,75 tonnes**

-9 ➤ **117€**
> 2,75 et < 3,5 tonnes**

** PTAC - Champs F2 de votre carte grise

Ruches et Miel



En début d'année, le Conseil Municipal a fait le choix d'installer des ruches dans notre village en partenariat avec l'association « Tout un art » gérant des ruchers et organisant des formations pour de futurs apiculteurs.

Une démarche qui se veut écologique, par la préservation des abeilles indispensables à la vie végétale et humaine, mais aussi pédagogique par d'éventuelles interventions avec l'école.



Depuis le mois d'avril, deux ruches sont installées sur un terrain de la commune et la première récolte de notre miel passageois à la fin de l'été, a été très prometteuse et délicieuse !

SSIAD des deux Vallées



SSIAD Des Deux Vallées
Maison Médicale et Sociale – 61 Rue de la Bourbre
38 730 VIRIEU SUR BOURBRE
☎ 04.74.88.29.60

ssiaddvsi@fed38.admr.org

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile : **SSIAD** pour personnes âgées et handicapées, est une association ADMR Loi 1901, gérée par des bénévoles, composée d'un conseil d'administration et d'un bureau présidé par Mme Catherine PONCET.

Le SSIAD a l'autorisation et le financement de l'ARS (Agence Régionale de Santé) pour 34 places, sur 17 communes.

Le service fonctionne 7 jours/7, matin et soir, pour les plus dépendants, et est financé par la caisse d'assurance maladie à 100%. Chaque prise en soins est motivée par une prescription médicale.

Deux infirmières coordinatrices ont la responsabilité du fonctionnement du service, coordonnent l'action de l'équipe soignante avec les intervenants sociaux et médicaux (assistants sociaux, infirmiers, médecins, hôpitaux, associations d'aide à domicile), organisent les interventions à domicile et se chargent des démarches administratives, aidées d'une secrétaire. Depuis le 1^{er} octobre, Madame Brigitte BLAISE secondée par Madame Cécile BLANC, a pris la suite de Madame Rachel CASTELLANO, partie poursuivre sa carrière en musicothérapie.

L'équipe comporte 10 aides-soignantes et 1 remplaçante, toutes salariées à temps partiel. Chaque matin, 8 aides-soignantes prennent leur véhicule de service pour se rendre chez 3 à 5 personnes aidées. Elles interviennent, seule, à 2 ou en binôme avec un autre service. Elles assurent les soins quotidiens d'hygiène, l'aide à la mobilité, apportant leur professionnalisme, des conseils adaptés aux situations, et du réconfort. Les interventions peuvent durer de 30 minutes à 2 heures et plus, suivant les besoins de la personne au moment de l'intervention. Les aides du soir sont proposées aux personnes les plus dépendantes, seules ou en difficulté, ainsi que les week-end.

Pour cette année 2018, l'association a organisé une sortie gourmande en juin au bord du lac de Paladru, après-midi agréable et reposant qui offre un moment de répit et de partage entre personnes aidées, aidants, bénévoles et soignants. Elle a aussi proposé 3 sorties à la médiathèque intercommunales de Biol, quelques bénéficiaires ont écouté des lectures et ont participé à des ateliers.

Premier réseau des services – A votre écoute depuis plus de 70 ans.

Les valeurs qui fondent son action locale : Entraide, solidarité et proximité

L'ADMR de Saint Didier de la Tour fait partie du réseau national ADMR et adhère à la Fédération ADMR de l'Isère. Elle est agréée qualité.

Elle intervient auprès de tous les publics dans les 5 communes où s'exerce son action :

Saint Didier de la Tour – Montagnieu – Sainte-Blandine – Le Passage – La Tour du Pin.

L'association est gérée par un Conseil d'Administration composé de bénévoles et d'un 2^e collègue représentant les salariés qui conjuguent leurs talents au quotidien pour proposer le meilleur service.

Les activités de l'association :

✓ *Aide pour faire ce que les personnes âgées n'ont plus l'envie ou la capacité d'effectuer pour leur maintien à domicile :*

Aide à la toilette, à l'habillage, aide au lever, aux transferts, au coucher, à la préparation et/ou à la prise des repas, etc., entretien du logement, du linge, accompagnement à domicile et à l'extérieur (promenades, courses, rendez-vous divers, etc.)

✓ *Aide aux personnes handicapées, aide pour les retours d'hospitalisation...*

✓ *Aide à la famille*

✓ *Aide pour vous simplifier la vie : Tâches de la vie quotidienne (entretien du logement, repassage, courses...)*

Nos services peuvent être pris en charge par les organismes sociaux, les collectivités locales, l'état. 50 % des coûts restant à charge peuvent être déduits de vos impôts.

Une association qui recrute des salariés en priorité sur les communes de son territoire d'activité

La volonté affirmée des services publics et des familles d'accompagner le maintien à domicile des personnes âgées fait du secteur de l'aide à domicile, un secteur en plein essor.

Notre association recrute régulièrement des salariés :

- Des personnes sans diplôme spécifique pour accomplir les tâches de la vie quotidienne ; tous ceux qui le désirent reçoivent une formation adaptée leur permettant d'évoluer dans les métiers du domicile,
- Des personnes expérimentées ou diplômées « auxiliaires de vie sociale » pour l'aide à la personne.

Dans les deux cas, le savoir-être est indispensable au savoir-faire pour contribuer au bien-être des personnes.

Le service fonctionne 7 jours sur 7 : Les dimanches et jours fériés, seule l'aide aux plus dépendants est assurée.

Une association qui recrute aussi des bénévoles

Les bénévoles oeuvrent également au quotidien pour que la structure fonctionne au mieux dans le respect des ses valeurs et de ses engagements :

- Pour définir les orientations et projets de l'association,
- Pour rencontrer et accompagner les bénéficiaires des prestations dans leurs démarches administratives (constitution du dossier de prise en charge par les divers organismes : à noter que le dossier APA est à demander au préalable en mairie ou à établir via internet),
- Pour la mise en place des interventions, la supervision de la qualité de ces interventions et de la satisfaction des personnes aidées,
- Pour le suivi de l'évolution des situations des bénéficiaires,
- Pour la visite à domicile des bénéficiaires,
- Pour la gestion des ressources humaines et des finances de l'association.

VOUS AVEZ UN PEU DE TEMPS A NOUS DONNER ?

NOUS VOUS ATTENDONS

NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !

Pour nous contacter :

ADMR DE SAINT DIDIER DE LA TOUR

13 route de l'Eglise

38110 SAINT DIDIER DE LA TOUR

Tél : 04 74 97 54 05

Mail : admrديو@wanadoo.fr

www.admr.org

Horaires d'ouverture et accueil téléphonique :

Mardi et jeudi de 14h à 17h

En dehors de ces plages horaires, un répondeur enregistre vos messages. Il est consulté 3 fois par jour.

La Présidente,
Claudine MOREAU
Tél. : 06 82 82 89 65

La Coordination G rontologique du canton de Virieu s/Bourbre

Nous avons commenc  l'ann e avec les traditionnels v ux.

Notre partenariat avec la maison de retraite de Virieu est toujours tr s actif avec la pr sence de b n voles, pour les lectures individuelles, le scrabble, le loto, l'accompagnement aux sorties, promenades ou restaurant, participation   la chorale,   la tenue de stands au march  de No l et lors du rassemblement de voitures anciennes, ainsi qu'  des aides ponctuelles. Une fois par trimestre, rencontre des b n voles, s ance anim e par le psychologue et le service animation de la maison de retraite.

En juillet, notre voyage nous a conduits   Nyons, pays des olives, avec la visite d'une distillerie de lavande, d'une cave, d'une vinaigrerie et d'une savonnerie. Journ e qui s'est pass e dans la bonne ambiance, avec un bon repas et un beau soleil.

Nous participons aux r unions «l'instant», au centre de soins de Virieu, avec la particularit  que les personnes aidantes sont re ues en groupe par la psychologue du CSV, pendant que les personnes aid es sont prises en charge par l'animatrice du CSV  galement.



Notre Assembl e G n rale a eu lieu, comme tous les ans,   Charavines.   cette occasion, Monsieur Laurent MICHEL et Monsieur Daniel VITTE nous ont remis un ch que de 2 426,20  ,  manant de la vente du livre de l'ancien canton de Virieu «Voyages   ma porte», merci   l'association des maires et adjoints pour leur confiance.

Nous avons  galement re u le solde de livres, en vente au prix de 15  .

Suite   l'action de pr vention, «la sant  en mouvement», pilot e par le d partement, ceux d'entre nous, qui avaient r pondu pr sents, continuent de compter leurs pas gr ce aux podom tres que nous avons re us. Cette action est encadr e par D'marche, une autre cession pourrait voir le jour s'il y a des demandes.

La rencontre inter-coordination a eu lieu   Saint Geoire en Valdaine, une journ e d' change avec les coordinations de Saint Geoire et de Morestel. Cette manifestation s'est termin e par la visite du Mus e P goud   Montferrat.

Merci aux municipalit s pour le pr t des salles et   certaines communes pour leurs pr cieuses subventions.

Rappel du bureau :

Pr sidente : No lle GASNIER (Saint-Ondras)

Vice-pr sident : Ren  JACQUAND (Virieu)

Vice pr sidente : Monique PAPAIT (Charavines)

Tr sori re : Josiane GUILLAUD (Ch lieu)

Secr taire : Jean-Claude LAGARDE (Chassignieu)

Tr sori re adjointe : Aline REBRION (Ch lieu)

Secr taire adjointe : Raymonde MAGNIN-DESCHAUX (Virieu)



TRAVAILLONS ENSEMBLE, DEVENONS PARTENAIRE

TÉL. : 04 74 83 20 95

Une large gamme de services



À destination des entreprises :
métiers de la production industrielle et artisanale, BTP et gros œuvre, hôtellerie et restauration, services administratifs et tertiaires,...



Pour les particuliers :
ménage, repassage, garde d'enfants et de nourrissons, soutien de personnes âgées ou dépendantes,...



Vers les collectivités et les associations :
entretiens des espaces verts, aide restauration et cantines, services administratifs, gardiennage et sécurité,...

Nos plus :

- La **connaissance des salariés**, pour mieux répondre à votre demande
- Le **suivi personnalisé des salariés** pendant la mission pour une véritable valeur ajoutée
- La réactivité, la proximité pour être **au plus près de votre demande**

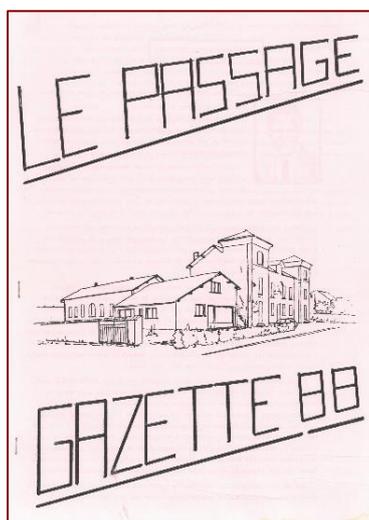
L'agence référente de votre commune

est située à la Tour du Pin, 4 rue Paul-Sage
Une équipe à votre service au 04 74 83 20 95
ou par mail : assistantetdp@osez.asso.fr

www.osez-asso.com

OSEZ GROUPE
DÉVELOPPER L'EMPLOI DURABLE

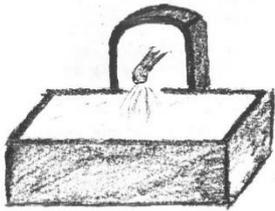
Le Passage – Il y a 30 ans



Année 1988 :

- 6 naissances, 8 mariages et 8 décès sont enregistrés sur l'Etat Civil.
- A la rentrée scolaire 1988/1989, ouverture d'une classe « section enfantine » pour la scolarisation des enfants de 4 ans.
- Construction du secrétariat de mairie pour un montant de 330.000 Francs.
- Episode pluvieux exceptionnel à l'automne 1988 où beaucoup d'inondations sont constatées.
- Le club de boules est très actif avec 5 concours organisés au cours de l'année. Louis BERGER fait déjà parti des plus anciens sociétaires. Le Président est Maurice CHOLLAT.
- 30 enfants mangent chaque jour à la cantine. Une table pour les petits a été ajoutée. Le prix du repas est de 13,50 francs.

- Les effectifs de l'ASP Foot sont en baisse et une entente est effectuée avec le club voisin de Saint Didier de la Tour (tiens, tiens,...)
- Les résultats côté ASP Basket sont très encourageants pour toutes les équipes.
- Le club de tennis voit le jour avec 17 adhérents.
- Le club des Edelweiss des moins jeunes est toujours très actif et organise de nombreuses sorties dans la région.



UN PEU D'HISTOIRE LOCALE

LA FONTAINE DU MORIAUX

« Je suis une fontaine au cœur d'un hameau où de vieux tuyaux y conduisaient l'eau. » C'est en ces termes émouvants qu'un habitant de la commune - du Moriaux plus précisément - et enfant du pays, commençait, il y a quelques mois, une lettre au Maire et à son Conseil Municipal pour solliciter la remise en état de la fontaine du Moriaux qui avait cessé de couler au cours de l'été 1987.

Evoquant ses souvenirs, l'auteur du courrier revoyait, autour du bassin, les ménagères « faire la lessive, laver la salade », les hommes « faire blanchir le pastis », le cycliste « s'arrêter » et le cheval « s'abreuver » et se retrouvait, quelques années en arrière, assis sur le rebord de « sa » fontaine et bavardant avec ses copains.

Comment rester insensible à cet appel venu du cœur ?

La Municipalité s'est exécutée et l'eau coule à nouveau... Pour le plaisir.

Mais l'idée nous est venue de rechercher, dans les archives communales, comment cette fontaine, symbole du Moriaux, a vu le jour...

Par acte du 11 novembre 1906, six habitants du hameau, M.M. Collomb Jean, maréchal, Revol Alexis et Colomb Henri, charrons, Fréchet Henri, Freton Joseph et Mme Vve Mollard François, propriétaires, achetaient, pour une somme de 5 F, à M. Mollard Joachim, un emplacement de 4 m² (2,50 m x 1,60 m) le long du chemin vicinal dit du Moriaux au Tramoley. Le vendeur autorisait, en outre, les acquéreurs à établir, sous sa cour les canalisations nécessaires à l'alimentation en eau de la fontaine et se réservait le droit de « se munir d'eau à ladite fontaine ».

Le même jour, les sept personnes ci-dessus, signaient une Convention avec M. Perrin Alexandre qui les autorisait à rechercher et à capter toutes les eaux pouvant se trouver dans un pré lui appartenant et sis au Rual, tout en se réservant le droit de se « servir d'eau à la fontaine ». Cette cession coûta la somme de cent francs aux sept concessionnaires.

Enfin, toujours le 11 novembre 1906, une convention était signée entre les sept personnes concernées. Outre les conditions de répartition des frais d'entretien, ce texte prévoyait une dépense de 35 F pour régler à M. Revol Alexis le terrain destiné à l'implantation du lavoir et réglementait l'utilisation du bassin qui devait pouvoir être utilisé en tout temps « pour les soins du ménage et l'alimentation du bétail » et, par conséquent, il était interdit d'y faire des lavages ou d'y plonger des matières susceptibles de le salir...

Ces quelques lignes d'histoire locale ont pour but, bien sûr, de faire revivre aux « anciens » de la commune et particulièrement du Moriaux, l'histoire de la fontaine, mais, elles doivent aussi enseigner aux plus jeunes, pour qui le problème de l'eau ne se pose pas - il suffit d'ouvrir le robinet ! - qu'il n'y a pas si longtemps que cela, le point d'eau au centre d'un hameau était une nécessité vitale.

Mais, si les jeunes générations n'ont plus à régler le problème de l'alimentation en eau potable, elles auront à faire face à la conséquence d'une abondante consommation : la pollution.

Souhaitons qu'elles aient le souci de rendre à la nature une eau débarrassée de toutes les impuretés dont les hommes l'ont chargée !

Ce texte est issu de la Gazette de 1988.